

Samedi 17 novembre, Venez découvrir une carrière bien remplie !

Le 17 novembre prochain, Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile-de-France et Olivier Thomas, président de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, inaugurent le domaine régional des Seiglats à Cannes-Ecluse, aux côtés d'Yves Jego, président de la communauté de communes des deux Fleuves et de Paul Andréini, maire de Cannes-Ecluse.

Située en amont immédiat de la confluence de la Seine et de l'Yonne, cette ancienne carrière de granulats, d'une superficie de 63 hectares, a fait l'objet d'un programme de réhabilitation et de suivi scientifique et constitue, aujourd'hui, une zone humide d'intérêt écologique majeur, **future réserve naturelle régionale**.

Elle abrite une mosaïque d'habitats (étang, marais, ripisylve, roselières et pelouses à orchidées) où s'épanouissent une faune et une flore d'une richesse rare (106 espèces d'oiseaux dont 31 nicheurs sur le site, 18 espèces de papillons de jour, 15 espèces de libellules, 9 espèces de poissons et plus de 200 espèces de végétaux).

Le parti pris d'aménagement, retenu en mars 2006 sur la base d'un diagnostic global et concerté localement, est celui de la recherche d'un équilibre entre une valorisation paysagère et écologique de l'espace naturel, et sa découverte par le grand public, qui pourra s'y promener et bénéficier d'actions de sensibilisation à leur environnement,

Ce projet doit sa réussite au **partenariat efficace** qui s'est établi entre le conseil régional d'Ile-de-France, via son Agence des espaces verts, la commune de Cannes-Ecluse, la communauté de communes des deux Fleuves, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la DIREN et la SAFER Ile de France.

Avec cette invitation, l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, souhaite présenter à ses partenaires et au grand public son action en matière de réaménagement de site à fort potentiel écologique.

Au programme :

- 11 h 30** rdv à l'entrée du domaine régional (Quai de l'Yonne à Canes –Ecluse)
- 11 h 30 - 12 h 30** découverte des aménagements du domaine régional
- 12 h 30** discours officiels
- 12 h 45** cocktail au bord de l'eau
- 13 h 30 - 16 h 00** découverte de la faune et de la flore du domaine régional (ANVL)

Sur place des jumelles seront à votre disposition pour observer la faune sauvage.
Prévoir des chaussures de marche ou des bottes.

Domaine régional des Seiglats, chronologie d'un aménagement intelligent.

1960 – 1980 : Exploitation de granulats alluvionnaires.

Création du plan d'eau par la société Morillon Corvol

16 juillet 1999 : Création de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope, à l'initiative de la DIREN

26 septembre 2002 : création du périmètre régional d'intervention foncière de 282 hectares par le conseil régional d'Ile-de-France, à la demande de la commune de Cannes-Ecluse

20 avril 2004 : le conseil régional devient propriétaire de 48 hectares, de la boucle des Seiglats, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

2005 : l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France confie la réalisation d'un avant-projet d'aménagement du site à l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL)

avril 2006 : présentation de l'avant-projet d'aménagement à la commune de Cannes-Ecluse et à la communauté de communes des Deux Fleuves

octobre 2007 : réalisation de la première phase des travaux de restauration écologique et d'aménagement du site, dont un observatoire ornithologique à destination des promeneurs qui souhaitent observer les oiseaux du site.

17 novembre 2007 : le conseil régional acquiert 14 hectares supplémentaires auprès de la commune de Cannes-Ecluse au sein du périmètre avec le soutien financier de l'AESN.

La Région devient ainsi propriétaire de l'ensemble de la boucle des Seiglats (hors terres agricoles) pour une surface globale de 63 hectares.

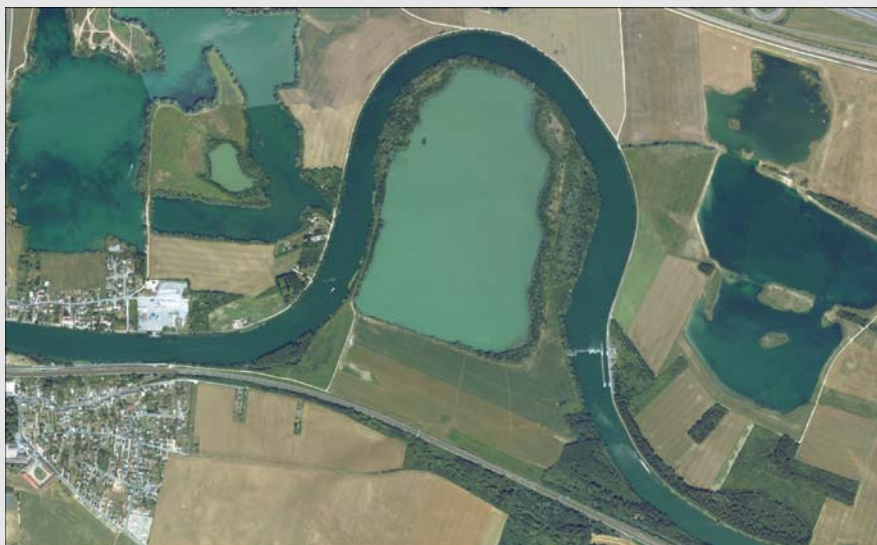
A venir, 2008, 2009, 2010, ... :

- Mise en place d'une convention tripartite entre l'AEV, la communauté de communes des Deux Fleuves et la commune de Cannes-Ecluse, permettant l'affirmation d'un partenariat financier pour la prise en charge des frais de gestion du site.
- Sur la base de ce partenariat, poursuite des acquisitions au sein du périmètre par le conseil régional et projet d'extension du périmètre sur le territoire de Marolles-sur-Seine.
- Création d'une réserve naturelle régionale.

Le domaine régional des Seiglats, une carrière bien remplie

Carte d'identité

- **Nom de la propriété :** Domaine régional des Seiglats
- **Date de création du périmètre régional d'intervention foncière :** 26 septembre 2002
- **Superficie :** 282 hectares dont 64 hectares sont propriété régionale
- **Situation :** Seine-et-Marne, communauté de communes des Deux Fleuves, Cannes-Ecluse
- **Ouverture au public :** oui
- **Statuts de protection:**
 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB FR3800500) en date du 16 juillet 1999 ;
 - Zone de Protection Spéciale natura 2000 (FR1112002) en date d'avril 2006 ;
 - Zonage en terrains naturels et agricoles au POS de décembre 2000,



La boucle des Seiglats, maillon du vaste territoire de la Bassée

Située aux confins de la Seine-et-Marne, en amont immédiat de la confluence de la Seine et de l'Yonne, cette ancienne carrière de granulats, d'une superficie de 63 hectares, a fait l'objet d'un programme de réhabilitation et de suivi scientifique et constitue, aujourd'hui, une zone humide d'intérêt écologique majeur, future réserve naturelle régionale.

Un site à fort potentiel écologique

Anciennement agricole, cet espace a été modifié par l'extraction de sable et de gravier, qui a transformé les champs en étangs. Une végétation et une faune spécifiques ont alors spontanément colonisé le site.

Cette zone humide à fort potentiel écologique abrite une mosaïque d'habitats naturels (étang, marais, ripisylve, roselières et pelouses à orchidées) où s'épanouissent une faune et une flore d'une richesse rare. 106 espèces d'oiseaux dont 31 nicheurs, 18 espèces de papillons de jour, 15 espèces de libellules, 9 espèces de poissons et plus de 200 espèces de végétaux, ont été recensés sur le site.

Protéger et mettre en valeur

Le 26 septembre 2002, le conseil régional a créé, à la demande la commune de Cannes-Ecluse et sur proposition du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts, un périmètre régional d'intervention foncière d'environ 282 hectares, afin de protéger et de mettre en valeur les habitats remarquables de cette zone humide à fort potentiel écologique.

Afin de proposer un programme de restauration écologique et de valorisation pour le grand public adapté aux enjeux du site, et concerté localement, l'Agence des espaces verts a confié, en 2005, à l'Association des naturalistes de la vallée du Loing (ANVL), la réalisation d'un diagnostic et d'un avant projet d'aménagement écologique et paysager.

Une série d'inventaires écologiques ont permis de recenser la faune et la flore, et de recueillir les attentes des collectivités locales, des usagers du site, des associations, et des services de l'Etat sur le devenir de ce site.

Le parti pris d'aménagement, retenu en mars 2006 sur la base d'un diagnostic global et concerté localement, est celui de la recherche d'un équilibre entre une valorisation paysagère et écologique de l'espace naturel, et sa découverte par le grand public, qui pourra s'y promener et bénéficier d'actions de sensibilisation à leur environnement,

Aménagements réalisés en 2006 -2007 :

- création d'un observatoire en robinier d'une superficie d'environ 20 m²,
- implantation d'éléments de signalétique : interprétation ornithologique, panneau d'accueil d'entrée de site, panneaux règlementaire reprenant les interdictions visées dans l'APPB,
- création d'un Ilot artificiel d'environ 26m² pour permettre la fraye des poissons et la nidification des oiseaux,
- travaux de réouverture de prairies.

Après les travaux de prise de possession et de sécurisation du site, une attention particulière a été portée à la capacité d'accueil d'activités pédagogiques avec la réouverture du sentier périmétral, l'implantation d'une signalétique d'interprétation et d'un observatoire ornithologique parfaitement intégré à l'environnement.

Une valorisation globale et cohérente

Situé en Seine-et-Marne, au cœur de la communauté de communes des deux Fleuves, sur la commune de Cannes-Ecluse en rive gauche de l'Yonne, le site représente, par sa situation géographique et ses différents statuts de protection un enjeu important pour les différents acteurs publics.

L'aménagement et la gestion durables de ce vaste territoire mobilisent, une large concertation entre tous les acteurs : conseil régional d'Ile-de-France, conseil général de Seine-et-Marne, communauté de communes, commune, AESN, DIREN, SAFER, ANVL, ...

Le projet de convention tripartite en préparation entre la communauté de communes, la commune et l'Agence des espaces verts affirmera ce partenariat, qui pourra à terme déboucher sur une réserve naturelle régionale.





L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

L'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France a été créée en 1976 sous forme d'un **Etablissement public régional à caractère administratif**, par la loi qui instituait la Région, afin de mettre en œuvre la politique régionale en matière de protection, de mise en valeur ou de restauration de milieux naturels, forêts, promenades, espaces agricoles périurbains...

Ses missions consistent à :

- **Protéger et acquérir**, avec l'aide de la SAFER ou de l'AFTRP, **de grands espaces naturels que la Région veut préserver de l'urbanisation**. L'AEV, à ce titre, agit comme le conservatoire des espaces naturels d'intérêt régional (acquisition de grands massifs forestiers et de sites d'intérêt écologique majeur, surveillance foncière des espaces agricoles périurbains, acquisitions de friches ou de milieux dégradés à restaurer).
- **Aménager et gérer des forêts pour les ouvrir au public**, en harmonie avec la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels : forêts régionales de Ferrières en Seine-et-Marne, de Bondy en Seine-Saint-Denis, de Rougeau en Seine-et-Marne et en Essonne, de Rosny dans les Yvelines, de La Roche-Guyon dans le Val d'Oise, d'Etréchy dans l'Essonne, etc.
- **Contribuer à la réhabilitation de parcs et sites historiques ouverts au public** (Parc forestier de la Poudrerie 93, Villarceaux 95, La Roche-Guyon 95, Pavillon Royal 77, Parc de Gillevoisin 91, Port Royal des Champs 78, etc.)
- **Préserver et mettre en valeur les milieux naturels** : aménagement et animation du Domaine régional de Flicourt à Guernes, gestion des landes de la boucle de Moisson et des pelouses calcaires de Rosny-sur-Seine dans les Yvelines, réhabilitation de l'ancienne sablière de la Fosse aux Carpes dans l'Essonne, restauration du marais de Stors dans le Val d'Oise, gestion du domaine régional du Grand Voyeux à Congis-sur-Therouanne, et des Seiglats à Cannes Ecluse en Seine-et-Marne.
- **Aménager des coulées vertes et des promenades pour piétons, cavaliers ou cyclistes** reliant les grands espaces naturels entre eux ou aux zones urbanisées : Coulée Verte du Sud Parisien (92-91) , Promenade de l'Aqueduc de la Dhuis (93-77), Coulée Verte de l'Interconnexion des TGV, (94-77), Allée royale (77-91), etc.
- **Promouvoir des études** d'aménagement et de valorisation des milieux naturels : études diagnostiques paysagères, écologiques, suivis floristiques et faunistiques, inventaires géologiques et archéologiques, etc.
- **Participer à l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté** : programme pédagogique « Forestiers juniors » à destination des enfants des écoles primaires, animations nature grand public.

- **Aider, par des subventions, les collectivités territoriales** à mener localement une politique d'acquisition et d'aménagement d'espaces ouverts : parcs périurbains, bois, terres agricoles, espaces verts de proximité, etc.
- En outre, l'Agence finance la réalisation de chemins de randonnée par le Comité Régional de la Randonnée Pédestre. Elle participe, avec l'Etat et l'Europe, au boisement et au reboisement de propriétés sylvicoles privées (Fonds forestier d'Ile-de-France), contribue à l'aménagement des forêts domaniales, et soutient la création de jardins familiaux. Elle finance également l'acquisition de petits sites d'intérêt écologique par le conservatoire régional des espaces naturels (Pro Natura Ile-de-France).

Evolution du patrimoine régional depuis 1976...

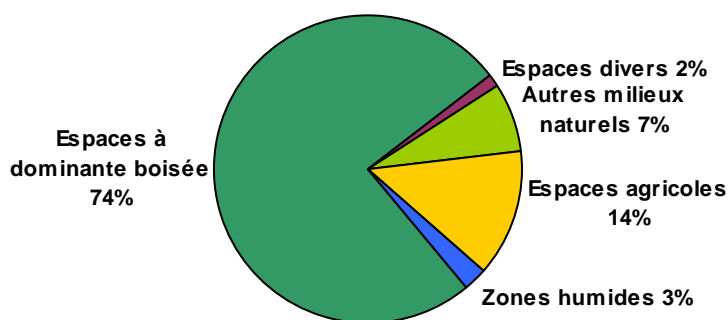
Les acquisitions foncières sont réalisées au sein de **71** périmètres* régionaux d'intervention foncière (PRIF) créés par le conseil régional d'Ile-de-France. La superficie totale des périmètres sur lesquels l'Agence des espaces verts est habilitée à intervenir s'étend sur quelque **33 925 hectares**.

* dont 4 sites en gestion

Répartition de la surface d'intervention de l'AEV par département (PRIF et conventions de gestion)

Seine-et-Marne	11 671 hectares	Seine-Saint-Denis	1 409 hectares
Yvelines	11 988 hectares	Val-de-Marne	1 199 hectares
Essonne	3 340 hectares	Val d'Oise	4 318 hectares

Répartition de la surface d'intervention de l'AEV par type d'espaces : 12 459 hectares



Données au 31.12.2006

AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

99 rue de l'Abbé-Groult – 75015 Paris

Tél. : 01 72 69 51 00 – Fax : 01 45 33 11 48

www.aev-iledefrance.fr